

## ÉLECTIONS AU FNAS, **VOTEZ** POUR LE FUTUR CONSEIL DE GESTION



- vous êtes « permanent » d'une entreprise de moins de onze salariés en équivalent temps plein, vos droits au FNAS ont été ouverts au cours des années 2020 ou 2021, vous étiez dans l'entreprise en décembre 2021 ;
  - vous êtes « intermittent », vos droits au FNAS ont été ouverts au cours des années 2019 à 2021 et vous avez été déclaré au FNAS entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 31 décembre 2021 ;
- vous allez recevoir le matériel de vote afin d'élire vos représentants à l'Assemblée générale pour les trois prochaines années.

**D**éjà trois ans depuis les dernières élections au FNAS ! Ces élections s'insèrent autour des deux élections majeures dans notre pays mais avec des modalités différentes.

Chaque organisation syndicale représentative dans le champ de la convention collective peut présenter une liste de vingt salariés « permanents » de moins de onze et une liste de quarante salariés « intermittents ».

Dès le second tour de la Présidentielle passé, si vous êtes dans un des cas suivants :

### **Pour voter, il ne sera pas nécessaire de vous déplacer !**

Il vous faudra envoyer votre bulletin de vote par la poste dans l'enveloppe préaffranchie que vous allez recevoir. Par ce geste, vous désignerez aussi vos représentants au Conseil de Gestion, sept « intermittents » et trois « permanents ».

LES DROITS NE S'USENT QUE SI ON NE S'EN SERT PAS : **VOTEZ !**

### **NOUVEAUX PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE**

Grâce à l'augmentation du taux de cotisation au FNAS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et aux entreprises qui, malgré la crise sanitaire, nous ont versé leur dû, le Conseil de Gestion a décidé de relever l'ensemble des plafonds de prise en charge de 30 % !

Les nouvelles grilles sont sur notre site internet [www.fnas.net](http://www.fnas.net)

### **OUVERTURE DE DROITS : NOUVEAUX SEUILS POUR TOUS LES OUVRANTS DROIT**

Pour continuer à compenser du mieux possible la crise sanitaire, les seuils d'ouverture de droits ont été temporairement abaissés à 400 h ou 40 cachets sur 24 mois (normalement 15 mois) pour les « intermittents » et 40 h sur 3 mois pour les « permanents ».

### **SÉJOURS EN HÔTEL TOUS SONT PRIS EN CHARGE !**

Une des plus anciennes règles de prise en charge de séjours vient d'être abrogée ! Il est désormais possible pour toutes celles et tous ceux qui ne jurent que par les vacances à l'hôtel de bénéficier de l'aide du FNAS sur la grille 3, même lorsqu'ils réservent directement leur hôtel, sur place ou via internet.

## DEUX SÉJOURS D'AUTOMNE EN 2022

### VENISE ET LA PREMIÈRE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE

du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre

**Après trois ans de suspension dont deux pour cause de crise sanitaire, les élus du FNAS souhaitent vous proposer de nouveau un séjour de groupe pour les vacances de la Toussaint.**

Le travail sur les séjours avance et les élus ont à cœur de vous proposer des séjours exceptionnels, mais autant que possible durables, avec un contenu culturel et de vraies découvertes !



**Pour cette reprise, nous vous proposons deux séjours, Venise la sérénissime, pendant la Biennale d'art contemporain et Villeurbanne/Lyon Capitale française de la culture.**

Les séjours sont en cours de finalisation et seront des séjours de groupe avec de belles plages d'autonomie pour découvrir à votre rythme

les facettes qui vous attirent au cours de ces cinq jours et quatre nuits.



#### **La Biennale d'art contemporain à Venise.**

En groupe, avec un guide, vous visiterez notamment Venise à pied, ainsi que la Biennale d'art contemporain. Les dîners seront communs dans des restaurants différents, les déjeuners libres. Vous serez logés dans un hôtel au cœur de la ville. La Biennale fait monter les prix mais nous ferons une prise en charge exceptionnelle pour ce séjour.

#### **Villeurbanne est la première capitale française de la culture !**

C'est l'occasion de découvrir cette ville et sa grande voisine capitale des Gaules ! Lieux culturels emblématiques, culture culinaire exceptionnelle : autant de bonnes raisons de profiter de cette proposition !

#### **Vous êtes intéressé par l'un ou l'autre des séjours ?**

Écrivez-nous à [automne@fnas.net](mailto:automne@fnas.net)

Les tarifs, les programmes détaillés et toutes les informations bientôt sur notre site web : [www.fnas.net/Activités de Sejours/Automne](http://www.fnas.net/Activités/Sejours/Automne)

Cette Lettre d'Info n°1 sera la seule disponible aussi en version papier !  
Pour ne pas manquer les futures infos numériques du FNAS, transmettez-nous votre adresse courriel à [contact@fnas.net](mailto:contact@fnas.net)

Activez votre Espace Ouvrant Droit sur [eod.fnas.net](http://eod.fnas.net)